

VILLE DE VERNOUILLET - 78540
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011 - 20 H 30
Salle du conseil

PROCES VERBAL

Liste des délibérations :

- 2011-039- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- 2011-040- RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CREDITS 2010 DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE
- 2011-041- ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI – DEMANDE DE SUBVENTION
- 2011-042- MAITRISE URBAINE ET SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION
- 2011-043- SPECTACLE BALLON A L'HORIZON – CONVENTIONS DE MECENAT
- 2011-044- ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DES ARTS – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DIFINITIF ET FORFAITISATION DE LA REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE
- 2011-045 SPECTACLE TOMBE DU CIEL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
- 2011-046 SPECTACLE TOMBE DU CIEL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
- 2011-047 CANDIDATURE A UN CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE, D'UNE ECOLE DE DANSE, L'AMENAGEMENT DES ABORDS ET DE L'ENTREE DE VILLE
- 2011-048 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'HOPITAL DE POISSY-PROJET DECONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL A CHAMBOURCY

Le VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE ONZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, Isabelle MALE, Catherine RIVAL et Mademoiselle Asma OUMHAND.

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Mickaël CINALLI, Vito DILIBERTO, Christian FRITSCH, Lucien MONTÉCOT, Hervé LECOQ, Gilles MULLER, Jean-Michel PINTO, Claude QUINTARD, Jean-François ROVILLE, Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Nicole BROCHEN par Dominique DURAND, Monsieur Vincent GOURMELEN par Jean-Michel PINTO, Monsieur Boujemaa LAGNAOUI par Asma OUMHAND, Monsieur Emmanuel PETIT par Gilles MULLER.

ABSENTE EXCUSEE :

Messieurs Jean-Marc HERVE, Claude NOEL et Jose MARQUES AUGUSTO.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Madame Dominique DURAND

Date de convocation : 21/06/2011

Date d'affichage : 21/06/2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Informations

Le Maire : Le quorum étant **atteint**, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Avant que nous n'abordions l'ordre du jour, je voulais vous faire part d'un certain nombre d'informations importantes pour notre commune, chacune dans un domaine différent.

Je voudrais, par ordre d'importance, vous faire part de la décision unanime de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial tenue le 15 juin, à laquelle nous avons assisté avec Jean-François Rovillé ainsi que le maire de Triel, le promoteur et d'autres personnes (architectes, etc.) pour défendre le projet du centre commercial Val de Seine II. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité. Nous sommes entrés dans une phase de concrétisation du projet. Nous attendons de savoir quelle sera la position de Leclerc qui avait mené un recours contre la décision de la Commission Départementale. Les attendus de la Commission Nationale sont très clairs sur le fond. Nous n'imaginons pas qu'il y ait des retournements quant à la réalisation de ce projet maintenant. En revanche, nous attendons de savoir si ces recours pourraient, éventuellement, ralentir, par une procédure supplémentaire, la réalisation du projet et sa commercialisation. En tout cas, celui-ci arrivé à son aboutissement. Une excellente nouvelle pour notre commune. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Deuxièmement, je voudrais vous informer de la procédure importante engagée par la base de loisirs et son président, à l'encontre de la ville de Vernouillet. A la suite des dernières élections cantonales, le président de la base de loisirs n'a pas vu son poste renouvelé, il a été battu par son concurrent. Le nouveau président de la base de loisirs désigné, tout récemment, est un nouveau conseiller général, vice-président du Conseil Général, Jean-François Raynal. Au cours du Comité Syndical qui a eu lieu mardi matin nous avons abordé les questions relatives à notre commune et c'est avec grand plaisir que je peux vous annoncer que la base de loisirs a abandonné son recours contre la ville de Vernouillet. Je vous fais lecture de la lettre adressée par la base de loisirs ; « *Je vous confirme, cher maître, la décision du nouveau président du syndicat, Monsieur Jean-François Raynal, vice-président du Conseil Général des Yvelines, de mettre un terme au contentieux qui oppose le syndicat mixte à la commune de Vernouillet. Je vous remercie de notifier au Tribunal administratif de Versailles le retrait de notre requête et de faire en sorte que ce dossier soit classé dans le meilleur délai.* » Une affaire qui se termine en ce qui nous concerne. Bien sûr, nous sommes en discussion avec la base de loisirs et nos collègues pour réfléchir au meilleur aménagement possible mais de façon très concertée. Je tenais vraiment à remercier le nouveau président de la base de loisirs parce qu'en dehors de cette affaire de clôture, à laquelle il a mis un terme, il a validé aussi le principe de relancer le projet de Maison de la Nature sur Vernouillet qui est un projet extrêmement intéressant et qui avait été bloqué. Il réintègre la ville de Vernouillet dans le bureau de la base de loisirs, en la personne de Jean-

François ROVILLE. Trois points sur lesquels nous avons eu gain de cause au cours de ce conseil syndical et qui sont extrêmement importants nous donnent, évidemment, la plus complète des satisfactions.

Troisième sujet et pas des moindres puisqu'il s'agit du commissariat de secteur. Comme la Région s'y était engagée au cours de la réunion publique du mois dernier, une réunion technique a eu lieu ce matin entre l'Etat et la Région. Il a été annoncé qu'une décision définitive nous serait communiquée avant les vacances d'été, d'ici quinze jours, trois semaines. Un dossier qui avance conformément aux engagements pris par Abdelhak Kachouri, le vice-président de la Région.

De très bonnes nouvelles pour notre commune dans trois domaines extrêmement importants : l'environnement, avec notre base de loisirs ; la sécurité, avec notre commissariat de secteur ; le développement économique, avec la création de notre centre commercial.

Approbation de l'ordre du jour

Le Maire : Concernant l'ordre du jour, j'ai reçu des remarques de votre part et j'ai aussi quelques points à rajouter également. Je vous écoute sur vos remarques.

Mme Féraud : Je souhaitais vous donner lecture de l'article 21-21-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui établit que, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée, avec la convocation, aux membres du Conseil Municipal. » Or, pour trois délibérations sur les huit figurant à l'ordre du jour, nous n'avons reçu aucun élément et ce, malgré une demande adressée par mail aux services municipaux. Nous, nous ne pouvons pas imaginer délibérer sur des sujets aussi importants que le schéma de coopération intercommunale sans avoir reçu le moindre élément sur ce dossier, sachant que vous n'avez même pas jugé nécessaire de nous faire parvenir la carte proposée par le Préfet. Nous demandons le report des délibérations 2011-039, 2011-045 et 2011-046 sur une prochaine séance.

Le Maire : Je crois que Monsieur Quintard avait fait des remarques de même nature.

Concernant votre remarque, je vais simplement reprendre les éléments qui vous ont été communiqués lors du dernier Conseil Municipal. Vous avez une parfaite connaissance du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, puisque lors de la précédente séance, si je cite Monsieur Quintard dans le compte-rendu que vous venez d'approuver, il a dit : « Je voudrais vous parler de l'intercommunalité. Nous avons vu le projet de Schéma Départemental. Nous voyons que, compte tenu de la défection de certains de nos voisins... » Comme il est stipulé effectivement dans la convocation, lorsqu'il y a des questions complémentaires, il convient de vous rapprocher du Directeur Général des Services. Ce qui a été fait par Monsieur Quintard qui a réitéré le fait qu'il était parfaitement au courant du Schéma Départemental et qu'il le connaissait. Sur le fond, il est clair, par vos déclarations et ce que vous avez effectivement dit au Secrétariat Général, que vous étiez détenteur de ces documents. Il s'agit, sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale d'un avis à formuler et si nous ne l'abordons pas ce soir, notre avis serait réputé positif. En ce qui concerne la majorité, nous tenons à nous exprimer sur ce Schéma Départemental. Je pense que le débat doit avoir lieu parce que c'est important et que, même si notre avis vous était communiqué ce soir, je pense que le vôtre est aussi très important puisqu'il est basé sur l'analyse du schéma départemental et que l'intérêt réside dans le débat.

Concernant les deux autres délibérations, sur la forme je suis vraiment désolée parce qu'effectivement il nous a été impossible de vous les adresser. Il s'avère que toutes les collectivités, de même que la nôtre, sont débordées et que l'on nous demande des délibérations urgentes avant les vacances d'été.

Concernant les délibérations 2011-045 et 046, il s'agit de l'intérêt de la commune puisque ce sont des demandes de subvention et qu'elles doivent être matérialisées au plus tôt. L'intérêt de la commune prévalant, même si, sur la forme, je suis d'accord il aurait fallu vous les adresser, je pense que là, en ce qui concerne les demandes de subventions, je vous demande cette indulgence.

Je vous demanderai une autre indulgence. Concernant l'ordre du jour, à la demande du Conseil Général, je vais déposer aussi une délibération relative à la modification du Contrat Départemental. Le Conseil Général a modifié, dans son règlement, les dates auxquelles nous pouvons prétendre aux versements des subventions, les modalités qui sont absolument neutres tant sur le fond que sur tout, sauf sur la comptabilisation de leur versement. A ce titre, on nous a demandé de délibérer avant, et comme nous délibérons avec l'APD, nous avons besoin absolument de prendre cette délibération. Elle vous sera distribuée et est rajoutée à l'ordre du jour. Je vous proposerai, pour prendre connaissance de leur contenu, une interruption de séance d'un quart d'heure, conformément à notre règlement intérieur.

Mme Fleury : J'aimerais vous soumettre une délibération afin de soutenir le projet de construction du nouvel hôpital. Je pourrai vous expliquer ce qui se passe à l'hôpital de Poissy-Saint-Germain. Il devait être construit à Chambourcy et il y a eu pas mal de chamboulements.

Le Maire : Très bien. Je crois que c'est important.

M. Quintard : A la fin du Conseil s'il vous plaît.

Le Maire : Vous préférez à la fin ? Très bien.

Mme Féraud : Je souhaiterais demander une suspension de séance.

[Le Maire](#) : C'est fait. Je vous la propose et vous l'acceptez. Nous allons vous distribuer les délibérations et nous reprendrons dans un quart d'heure.

Décisions du maire

Numéro :	2011-044
Tiers :	ADAPAVE – 9, rue Paul Doumer 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	9 500 €
Objet :	Animation et réalisation des actions de l'association

Numéro :	2011-045
Tiers :	ECOLONIA – 28 rue du Tremblay 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	19/04/2011
Date de visa en sous-préfecture :	19/04/2011
Durée :	12 mois
Montant :	
Objet :	Animation et réalisation des actions de l'association

Numéro :	2011-046
Tiers :	LOGIDOC Les 4 Vents 86460 MAUPREVOIR
Date d'effet :	01/04/2011
Date de visa en sous-préfecture :	22/04/2011
Durée :	12 mois
Montant :	80 € TTC
Objet :	Mise à jour de la législation destinée à la police municipale

Numéro :	2011-047
Tiers :	DUPONT RESTAURATION
Date d'effet :	1er février 2011 (mise en place du marché)
Date de visa en sous-préfecture :	29/04/2011
Durée :	1 an renouvelable 3 fois
Montant :	Pas d'incidence financière
Objet :	Avenant n°1 de notification des lots

Numéro :	2011-048
Tiers :	Maître PORTELLI 1, rue Réaumur 75003 PARIS
Date d'effet :	01/05/2011
Date de visa en sous-préfecture :	03/05/2011
Durée :	La durée de la procédure
Montant :	101 € TTC / heure
Objet :	Mise à disposition d'un avocat par le CIG dans le cadre de la procédure contentieuse avec Mme FAVRE

Numéro :	2011-049
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	725.88 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de l'Etat Civil

Numéro :	2011-050
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	604,94 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de gestion du cimetière

Numéro :	2011-051
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	255,91 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de gestion des actes d'état civil

Numéro :	2011-052
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	128,77 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de gestion du recensement citoyen

Numéro :	2011-053
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	800,60 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de gestion des formalités administratives

Numéro :	2011-054
Tiers :	LOGITUD ZAC du Parc des Collines – 53 avenue Schoelcher MULHOUSE 68
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	234,02 € HT
Objet :	Contrat de maintenance du progiciel de gestion de la cartographie du cimetière

Numéro :	2011-055
Tiers :	ETAT
Date d'effet :	01/05/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	
Objet :	Convention d'enregistrement de la demande de logement social

Numéro :	2011-056
Tiers :	Sté SNEP 89, rue Gabriel Péri 78500 SARTROUVILLE
Date d'effet :	01/06/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	1 an renouvelable 2 fois
Montant :	33 066 € HT / an
Objet :	Attribution du marché de prestations de service nécessaires au nettoyage des locaux de la ville de Vernouillet

Numéro :	2011-057
Tiers :	Ville de Verneuil sur Seine 78480 VERNEUIL SUR SEINE
Date d'effet :	24/05/2011 au 03/10/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	
Montant :	Gracieux
Objet :	Prêt de costumes pour le spectacle Tombé du Ciel 2011

Numéro :	2011-058
Tiers :	VILLE DE VERNOUILLET
Date d'effet :	16 et 17/09/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	2 jours
Montant :	Plein tarif : 10 € - Tarif réduit : 5 € - Gratuité : moins de 10 ans
Objet :	Fixation des tarifs pour le spectacle Tombé du Ciel 2011

Numéro :	2011-059
Tiers :	ASSOCIATION ARTISTIQUE 10 bis rue A Labrousse 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	09/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	45 000 € subvention 2011
Objet :	Convention d'objectifs et de moyens attributive d'un concours financier

Numéro :	2011-060
Tiers :	ASSOCIATION VERNOUILLET ATHLE 9, rue Paul Doumer 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	09/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	39 000 € subvention 2011
Objet :	Convention d'objectifs et de moyens attributive d'un concours financier

Numéro :	2011-061
Tiers :	SVP 70 rue des Rosiers 93585 SAINT OUEN L'AUMONE
Date d'effet :	01/02/2011
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	3 ans
Montant :	300 € HT / mois
Objet :	Contrat d'assistance juridique

Numéro :	2011-062
Tiers :	ASSOCIATION VAM 83, bd de l'Europe 78540 VERNOUILLET
Date d'effet :	01/01/2011
Date de visa en sous-préfecture :	09/06/2011
Durée :	12 mois
Montant :	35 000 € subvention 2011
Objet :	Convention d'objectifs et de moyens attributive d'un concours financier

Numéro :	2011-063
Tiers :	COOPERATION ET FAMILLE 51 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE
Date d'effet :	01/09/2012
Date de visa en sous-préfecture :	01/06/2011
Durée :	10 ans
Montant :	3 960 € HT + 10% de charges
Objet :	Location de 11 parkings au 2 nd sous sol de la résidence « Les Jardins Conté »

Mme Féraud : Sur la décision 2011-048, la mise à la disposition d'un avocat par le CIG : je voulais savoir s'il s'agissait d'une nouvelle procédure ou s'agit-il de celle que nous avons déjà abordée il y a un ou deux conseils de cela et qui concernait un agent qui avait travaillé pour la commune par le passé ?

Sur les 2011-59, 60 et 62 c'est-à-dire les conventions signées avec les associations qui perçoivent des subventions importantes. Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la copie de ces conventions s'il vous plaît.

M. Muller : La 2011-63, la location de 11 parkings en deuxième sous-sol de la Résidence « Les Jardins Conté » pour un montant de 3 960 € HT plus 10 % de charge, pour une durée de 10 ans. Je voulais savoir si le montant était fixé par mois, par an ou pour les 10 ans. Et pourquoi la Ville loue encore des places alors que vous en avez déjà acheté 20 ?

M. Quintard : Pour la même décision. Je voudrais savoir si c'est un bail ferme, puisqu'a priori ce n'est pas une durée habituelle même entre commerçants : on parle plutôt de 3, 6, 12. S'il s'agit d'un bail ferme et sinon quelles sont les possibilités de le résilier. Et pour les charges de 10 %, sont-elles évaluées forfaitairement au départ ou sur les charges réelles parce que cela paraît quand même important pour des parkings ? Troisièmement, c'est encore un autre moyen, en plus d'avoir acheté 20 parkings, d'en louer 10 pour 10 ans ce qui fait quand même un bon avantage financier encore pour Coopération et Famille.

Le Maire : La question de Madame Féraud sur la 48, l'affaire Fabre. C'est la même. Monsieur le Directeur Général des Services vous enverra copie des conventions. Pas de souci là-dessus.

La question de Monsieur Muller et nous ferons un ensemble avec Monsieur Quintard puisque cela concerne aussi la décision 2011-063. M. Rovillé !

M. Rovillé : Sur le principe, nous vous avons dit que nous louions l'ensemble de l'étage. L'étage faisait 20+11, soit 31 places. Quand nous les avons achetées, nous ne vous avons pas caché que nous allions louer dix places supplémentaires, autant que je me souviens. Si je ne l'ai pas dit, excusez-moi ! J'étais persuadé de l'avoir dit.

C'est un accord que nous avons pris avec le promoteur pour pouvoir gérer globalement ce parking. Comme nous vous l'avons expliqué, nous avons deux ans - d'ailleurs le bail ne commencera que dans deux ans - pour réfléchir entre louer au public, en faire bénéficier, toujours dans l'esprit de libérer le maximum de places en surface rapide d'accès pour les commerçants et pour les parents qui vont chercher leurs enfants à l'école, du personnel municipal. La troisième solution : il y a effectivement des demandes de gens qui, pour sécuriser leur voiture, ne pas avoir à chercher, cherchent à acheter des parkings. Nous servirons de facilitateur dans cette affaire-là.

Le Maire : Cela correspond à un engagement de la Ville pour augmenter les capacités d'accueil de stationnement en centre-ville. En l'occurrence, il s'agit de 11 places qui ont été négociées à 30 € HT par mois : 3 960 € HT par an plus une indexation avec les charges. Quand on regarde le tarif des locations, en centre-ville, sur du stationnement sécurisé, nous sommes très largement dans les prix. Nous avons eu des échanges déjà avec beaucoup de personnes - nous en avons débattu l'autre fois - qui nous demandent d'ores et déjà de les mettre sur une liste qui sera soumise à la Commission Logement qui devra attribuer ces places. Nous sommes en train de mener une étude pour savoir si certaines seront vendues, d'autres louées, relouées etc. Je crois que nous en avons débattu effectivement. C'est en complément à ce débat, ce qui fait un étage complet en fait : le deuxième souterrain complet.

M. Quintard : La durée du bail. Est-ce un bail ferme ou non ?

Le Maire : C'est un bail de 10 ans. Je crois qu'il n'est pas de l'intérêt de la commune de le résilier vu la modicité de la location.

[M. Quintard](#) : C'est un bail ferme.

[Le Maire](#) : Je pense qu'une dénonciation sera toujours possible.

[M. Cinalli](#) : J'ai juste une information à compléter par rapport à la décision 2011-058. Juste pour vous avertir qu'il y avait une erreur : la gratuité n'est pas pour les enfants de moins de 10 ans, mais de moins de 12 ans.

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal

[Le Maire](#) : le procès verbal du conseil municipal en date du 30 mai 2011 est approuvé.

Délibérations

Délibération : 2011-039

Rapporteur : Madame LOPEZ JOLLIVET

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 portant réforme sur les collectivités territoriales, le Préfet des Yvelines a présenté aux élus du département le 28 avril 2011 son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui vise la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, l'accroissement de la solidarité financière et la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicat mixtes.

Les communes ont un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet, avant que la commission départementale de coopération intercommunale, dans un délai de quatre mois, se prononce à son tour. La réalisation du nouveau SDCI doit être opérée au plus tard le 31 décembre 2011 pour une mise en place avant le 1^{er} juin 2013.

Depuis plusieurs années notre commune s'est lancée dans une réflexion sur la coopération intercommunale. Cette démarche nous a incités, avec l'appui de l'Etat, à mener deux études en parallèle sur la pertinence de mise en place d'un SCOT et la création d'une intercommunalité au sein de l'OIN.

Entamée en 2003, l'étude de mise en place d'un SCOT a été relancée en 2007, par le vote des conseils municipaux d'une trentaine de commune sur son périmètre ; allant de Gaillon-sur-Montcient en passant par les Mureaux et Poissy pour arriver à Conflans-Sainte-Honorine et ce pour réunir plus de 200 000 habitants. Cette démarche fut bloquée par le refus du SIEP d'autoriser les villes d'Achères et Conflans-Sainte Honorine à quitter ledit syndicat et par la volonté de l'Etat à mettre en place une structure inter SCOT et une gouvernance. Fin octobre 2009, les élus adressèrent un courrier à Mme la Préfète insistant sur le fait que la structure inter SCOT devait rester une structure de coordination et non de gouvernance ; ce principe garantissant aux territoires leurs spécificités et leurs bassins de vie différents.

Devant ce blocage et en partenariat avec les communes situées sur la rive gauche de la Seine, Vernouillet s'est lancée dans une étude de préfiguration, s'appuyant sur une méthodologie de mairie-conseils (caisse des dépôts et consignations) qui situe les élus au centre de la démarche en tant qu'acteurs. Dans ce cadre, les communes ont réalisé un diagnostic des atouts et des faiblesses de leurs territoires. Dans un second temps, ces données communales ont été mises en commun et ont débouché sur la mise en perspective de projets. Pour étayer ce projet, en janvier 2011 une association de préfiguration d'un EPCI, regroupant les communes d'Achères/Conflans/Les Alluets/Maurecourt/Médan/Morainvilliers/Orgeval/Vernouillet/Villennes/Poissy, a été créée. Ce regroupement confirmait l'attachement de ces communes à leur bassin de vie (d'emploi, culturel, associatif).

Suite à la loi sur la réforme des collectivités territoriales de décembre 2010, le Préfet a été notamment chargé de mettre en place un schéma départemental de coopération intercommunale. Présenté en CDCI, ce schéma préconise l'intégration de notre commune dans la communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine (CA2RS). Les villes associées à la CA2RS dans ce projet de schéma sont : Verneuil sur Seine, Triel sur Seine, Andresy, Chanteloup les Vignes, Carrières sous Poissy, Villennes sur Seine, Medan, Vernouillet, Chapet, Morainvilliers, Orgeval et Les Alluets le Roi.

Nous ne pouvons nier que la cohérence du schéma passe par une continuité territoriale et que la Ville de Vernouillet doit, comme les autres, faire preuve de solidarité territoriale et écouter la volonté des villes voisines. Nous présageons que les villes d'Orgeval, Villennes sur Seine, Médan, Morainvilliers et Les

Alluets-le-Roi souhaitent intégrer aujourd'hui la CA2RS, et nous devons l'entendre. Cependant, nous ne pouvons que regretter le manque de cohérence et d'ambition de ce schéma qui, sans nier cette volonté, devrait tenir compte du bassin de vie de l'ensemble de ces communes.

Nous regrettons particulièrement que la volonté des villes réunies en association de préfiguration d'un EPCI n'ait pas été prise en compte.

A l'image des villes de Maison Laffitte et Le Mesnil le roi isolées dans une communauté de commune sans cohérence territoriale apparente, ou encore de la communauté de commune de Maurepas Coignièrès, le projet présenté par le Préfet manque d'ambition. Puisque, au nom de la continuité territoriale, on nous impose d'intégrer la CA2RS, nous demandons que le périmètre de cette intercommunalité gagne en cohérence et soit étendu au moins à la ville de Poissy.

En outre, si la ville de Poissy émettait le vœu d'intégrer la CA2RS, nous demandons qu'elle soit entendue de l'Etat afin qu'on redonne une vraie cohérence territoriale à ce schéma, cohérence aujourd'hui bien tenue. Un tel rapprochement suivrait les recommandations énoncées en 2007 par le Préfet des Yvelines qui avait élaboré un SDCI au sein duquel il évoquait le rapprochement des villes de Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine avec la Boucle de Chanteloup, en inscrivant cette proposition dans le cadre des enjeux de développement pris en compte dans l'O.I.N. « Seine Aval ». C'est dans une telle logique de bassin de vie que la Ville de Vernouillet souhaite s'inscrire et qui expliquait notamment sa présence au sein de l'association de préfiguration précitée.

Le SDCI de 2007 semble en complète opposition avec celui présenté aujourd'hui.

Sur la base de ces incohérences, devant l'absence d'écoute des élus locaux que révèlent les propositions du schéma, et tout en étant bien consciente que la continuité et la solidarité territoriale doivent s'exercer à Vernouillet comme ailleurs, l'avis de la ville de Vernouillet sollicité par le Préfet dans le cadre de la loi de 2010 sur la réforme sur les collectivités territoriales et en réponse à sa proposition de SDCI est défavorable.

Vernouillet souhaite intégrer une intercommunalité basée sur un bassin de vie existant. Cette organisation territoriale doit favoriser un développement équilibré des territoires et encourager l'expression des solidarités entre les villes et les zones périurbaines, et entre la ville et la campagne, entre les territoires ruraux eux-mêmes, pour renforcer la qualité du service public et ne laisser isolés aucun de nos concitoyens.

DEBAT

Mme Féraud : J'ai un certain nombre de choses à dire effectivement sur ce sujet de l'intercommunalité. En premier lieu, je dois vous dire que votre attitude, sur ce dossier, a été complètement à l'encontre des engagements que vous aviez pris pour Vernouillet en 2008 et des valeurs que vous aviez affichées comme étant les vôtres. Je pense en particulier à la transparence, à l'écoute et au respect de l'opposition. Vous nous en avez encore fait la démonstration ce soir avec ces éléments qui ne nous ont pas été communiqués avec la convocation comme ils auraient dû. Je vais rappeler un petit peu le déroulement des choses.

Le 14 décembre 2009, vous nous avez annoncé votre intention d'engager, avec les communes voisines, une étude sur les différents scénarios possibles. Une telle étude avait déjà été menée pour Vernouillet au début des années 2000 et vous aviez justifié la nécessité de cette nouvelle étude par l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur les recettes des établissements publics de coopération intercommunale. Dans le courant de l'année 2010, nous vous avons interrogée à plusieurs reprises sur l'avancement de cette étude et nous n'avons reçu aucune réponse de votre part. Ce n'est que le 31 janvier 2011, lorsque vous avez annoncé votre choix d'adhérer à une association de préfiguration d'une intercommunalité avec Poissy, Achères et Conflans, que vous avez avoué n'avoir pas conduit cette étude. Pourtant, cela ne vous a pas empêché d'écarter, à ce moment-là, totalement comme vous l'avez annoncé dans le magazine de mars, l'option CA2RS alors même que la possibilité, pour Vernouillet, de rejoindre Poissy est totalement assujettie à la décision des communes qui nous entourent, en raison du principe de continuité territoriale, comme vous l'avez souligné.

Le 28 avril 2011, le Préfet des Yvelines a présenté son projet de Schéma Départemental. Là encore, vous n'en avez pas informé les Vernolitaïns ; pas un mot dans le magazine publié début juin et qui, pourtant, a été bouclé après cette annonce ; pas un mot non plus sur le site Internet de la Ville. Alors que, entre cette annonce et la séance du Conseil d'aujourd'hui, vous aviez largement le temps d'organiser une réunion publique, avec l'actuel Président de l'agglomération, Pierre Cardo, afin qu'il vienne présenter le fonctionnement de la CA2RS aux élus et aux Vernolitaïns, que chacun puisse s'exprimer, faire son choix en connaissance de cause comme nous l'avions demandé le 31 janvier sachant que, justement là, nous aurions pu évoquer éventuellement avec lui l'intérêt de voir Poissy rejoindre la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives.

Aujourd'hui, vous nous sortez d'autres études, d'autres projets du chapeau, le SCOT, le projet de SDCI de 2007, etc. que vous n'avez absolument jamais abordé jusqu'à maintenant et, pour lesquels vous ne nous avez jamais transmis le moindre élément.

C'est ce que je voulais rappeler dans un premier temps par rapport à la démarche qui a été la vôtre sur ce sujet. Aujourd'hui, malgré le peu d'éléments que vous avez bien voulu nous fournir, nous allons devoir nous prononcer sur un choix pour Vernouillet, parce que c'est bien là la seule question qui nous préoccupe. Nous, modestes conseillers municipaux d'opposition, nous n'avons pas la prétention de donner à Monsieur le Préfet une leçon sur les choix qu'il aurait dû faire pour les autres communes de notre département. En ce qui concerne le choix pour Vernouillet, il nous semble qu'il suffit de regarder les projets qui fleurissent au sein de la CA2RS pour constater que c'est une intercommunalité qui fonctionne, qui a su élaborer des projets et qui les met en œuvre. Il nous semble que cela constitue au moins une garantie de faire partie d'un territoire qui avance, avec un dynamisme évident.

Il suffit d'observer la carte pour voir que le territoire proposé est cohérent, homogène, équilibré et que Vernouillet se situe en plein cœur de ce territoire. Cette configuration nous permet de ne pas subir l'hégémonie de communes plus importantes, comme Poissy, Achères ou Conflans d'autant plus que les règles de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire sont équilibrées et plutôt à l'avantage de Vernouillet qui aurait le même nombre de représentants que les communes plus importantes démographiquement.

Nous sommes persuadés que Vernouillet est le chaînon manquant entre les communes qui composent la CA2RS aujourd'hui et qui ont, pour certaines, des problématiques plutôt urbaines sur certains quartiers – comme Chanteloup-les-Vignes ou Carrières – et les communes du Club des Cinq qui ont un caractère plus rural et qui souhaitent le préserver. Vous aviez d'ailleurs évoqué, concernant Orgeval et Morainvilliers, les intérêts que nous pouvions avoir en commun en matière de surface commerciale et de préservation des espaces boisés et agricoles. D'ailleurs, le Conseil Municipal d'Orgeval a accepté, en l'état, le Schéma proposé par le Préfet, lors de sa séance du 17 juin. Il est effectivement probable que les autres communes suivent cette décision dans les prochains jours. Ce qui prouve bien la cohérence de ce projet.

Le Maire : Quel est votre vote, Madame ?

Mme Féraud : Nous votons contre la délibération que vous proposez. Nous sommes pour le Schéma tel qu'il est proposé par le Préfet.

M. Quintard : Ce que je vois moi, encore, dans la décision que vous prenez c'est qu'il n'y a que des arguments d'autorité et jamais nous n'avons vu un dossier ou des projections sur le plan financier, social, si nous nous accoutions avec un tel ou un tel. Tout cela n'est fait et il me semble que vous avez décidé que nous devons être un satellite de Poissy. Il faut toujours faire comme Poissy, avec Poissy. Je ne comprends plus du tout à quoi correspond votre vœu d'aller avec Poissy.

Le Maire : Je crois que la délibération est assez complète. Je m'étonne, Madame Féraud, quand vous dites que vous n'aviez jamais entendu parler des études. Je vais vous dire, sur le SCOT c'est une affaire totalement connue. Elle a été très relayée dans la presse.

Mme Féraud : La presse c'est la presse ! Ce sont des explications qui n'ont jamais été abordées au Conseil Municipal !

Le Maire : J'ai informé à de nombreuses reprises le Conseil Municipal de l'évolution de ce dossier. En 2007 nous avons entamé les démarches intercommunales qui visaient à avoir, autour de nous, un territoire cohérent, homogène et gagnant. Gagnant en matière économique, en ayant des communes de petite taille, de grande taille, de taille moyenne et, comme il est dit dans la délibération, des communes rurales et des communes plus urbaines avec un certain nombre de caractéristiques très différentes entre des zones économiques à développer, des zones économiques existantes. Ce qui fait vivre les intercommunalités c'est l'économie. C'est là-dessus qu'elles vivent, c'est donc le nerf de la guerre et c'est essentiel.

Nous vous avons informés aussi de l'étude Mairie-Conseils. Nous reprendrons les éléments. Au fur et à mesure, vous avez eu les choses. Mairie-Conseils nous a proposé une étude, gratuite de surcroît. C'était tout l'intérêt de la commune et nous avons communiqué, au fur et à mesure, sur ces différentes étapes. Vous nous aviez interrogés lorsque nous avons envisagé l'adhésion de notre commune à l'association de préfiguration, puisqu'il y avait eu un débat en Conseil Municipal, sur les intérêts, les inconvénients. Jean-François Rovillé avait fait tout un exposé concernant cette adhésion au Schéma de Préfiguration.

Ensuite, concernant le magazine. Bien sûr qu'il traitera d'intercommunalité. Ce qui me semble important est qu'il traite aussi de la position de Vernouillet. Tant que la Ville ne s'était pas positionnée, nous n'allions pas donner plus d'informations.

M. Quintard : La Ville, ce sont les habitants et leurs représentants.

Le Maire : Justement, les habitants nous les entendons bien sur ce sujet. En effet, nous connaissons très bien leur positionnement puisqu'à l'époque, il y avait eu une pétition qui avait recueilli 1 500 signatures et qui s'opposait à l'adhésion de Vernouillet à ce qui était à l'époque une association de préfiguration autour des six communes. Je ne pense pas que les Vernolitaïns aient beaucoup changé sur ce sujet.

Ils avaient manifesté leur désir effectivement d'une intercommunalité basée sur des liens économiques, des bassins de vie et, bien sûr, comme nous ne l'avons jamais nié et comme c'est repris, il y a des liens aussi évidemment avec la CA2RS mais aussi avec la ville de Poissy et aussi avec la ville des Mureaux.

En ce qui concerne les autres questions sur la gouvernance. La gouvernance se constate aujourd'hui et demain, elle sera le fruit et devra être appliquée à la réforme qui est en germe. Cette gouvernance est pour le moment et ne vaut pas pour le futur. D'ores et déjà, nous savons que ce qui prévaut aujourd'hui dans un certain équilibre dans la CA2RS, dans la gouvernance, ne sera pas ce qu'il y a aura demain, puisque la représentation sera proportionnelle aux populations. C'était pour les questions de Madame Féraud.

Concernant Monsieur Quintard, Vernouillet satellite de Poissy, nous pourrions vous rétorquer aussi Vernouillet satellite de Chanteloup-les-Vignes. L'intercommunalité, pour nous, ce n'est pas cela. C'est simplement de la complémentarité. Je trouve qu'il est étonnant que nous n'admettiez pas l'évidence qui est le lien avec notre bassin naturel, celui de Poissy, concernant Peugeot qui est quand même le premier employeur de la ville, avec le lycée, avec l'hôpital dont nous parlerons tout à l'heure – je sais que cela ne vous intéresse pas beaucoup mais, quand même, cela a pour beaucoup de gens énormément d'importance. Sur le reste, ce sont des arguments de polémique et je n'y reviendrai pas.

M. Muller : Vous avez envoyé des documents pour une enquête PLU et pourquoi vous ne l'avez pas fait pour l'intercommunalité ?

Le Maire : Parce qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas de l'intercommunalité, Monsieur Muller. Il s'agit d'émettre un avis sur le Schéma Départemental. La question de l'adhésion de Vernouillet à une structure intercommunale nécessite énormément de travail de la part des services et ce sera une autre étape. Aujourd'hui, on nous demande de donner notre avis sur ce schéma. Ensuite sur des questions d'intégration, d'absorption d'une commune par une intercommunalité, il y a lieu, effectivement, et vous le verrez pour Vernouillet, d'avoir recours à des cabinets spécialisés de façon à envisager toutes les conséquences financières sur la commune. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de ces conséquences. Toutes ces questions vous seront présentées dans le semestre qui vient. Aujourd'hui, nous répondons à la question posée : validez-vous ou non ce Schéma ? Les communes doivent émettre un avis sur le Schéma présenté par le Préfet. Nous donnons notre avis. Vous avez donné le vôtre, nous avons donné le nôtre.

Je note qu'il y a trois oppositions. Monsieur Quintard, quelle est votre position ? Quatre oppositions sur la délibération qui décide d'émettre un avis négatif à la proposition du Préfet des Yvelines concernant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à moins qu'il n'envisage le rapprochement de la commune de Poissy, bassin de vie de Vernouillet, à la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives de Seine et décide de proposer l'élargissement du périmètre de la CA2RS aux communes limitrophes qui en feraient la demande notamment, dans un premier temps, les communes de Conflans-Sainte-Honorine et Achères. Nous proposons l'élargissement de la CA2RS à notre bassin naturel.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis négatif à la proposition du Préfet des Yvelines concernant le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale à moins qu'il envisage le rapprochement de la commune de Poissy, bassin de vie de Vernouillet, à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine.

DECIDE de proposer l'élargissement du périmètre de la CA2RS aux communes limitrophes qui en feraient la demande, notamment dans un premier temps les communes de Conflans-Sainte-Honorine et Achères.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 voix contre (Mme FERAUD et MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-040

Rapporteur : Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CREDITS 2010 DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LA REGION ILE DE FRANCE

Conformément à l'article 15 de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le Maire d'une commune bénéficiaire du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France (F.S.R.I.F) est tenu de présenter au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Il a été attribué à la Commune de Vernouillet la somme de 274 324 € pour l'année 2010 au titre de cette dotation.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'utilisation de cette dotation pour l'année 2010.

DEBAT

M. Quintard : Je trouve personnellement un peu indécent de demander à un Fonds de Solidarité quand on a fait un exercice excédentaire ;

M. Pinto : Je vais vous répondre une chose. Il y a une commune que je connais assez bien, celle de Versailles, qui fait un excédent de 25 millions d'euros tous les ans, qui correspond à 10 % de son budget. Versailles, je ne pense pas que ce soit une commune vraiment de gauche. Voyez que nous avons quand même des similitudes en matière de gestion. La gestion c'est un peu comme le plombier : ce n'est pas de gauche, ce n'est pas de droite. C'est du bon sens tout simplement. C'est ma réponse.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'utilisation pour l'année 2010 du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France,

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 1 voix contre (M. Claude QUINTARD).

ANNEXE : rapport d'utilisation du FSRIF

En 2010, La Ville de Vernouillet a de nouveau été éligible au FSRIF (en 2009, elle n'a bénéficié que de la clause de sortie prévoyant une attribution de 50% du montant perçu en 2008, soit 133 006€) et a reçu une subvention de 274 324€ à ce titre.

Cette somme a permis de continuer le programme de rénovation de la voirie commencé en 2007 et de débiter un plan d'amélioration des équipements sportifs, répondant ainsi aux objectifs du FSRIF d'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines, confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges.

En matière de voirie, plus de 200 000€ ont été dépensés en 2010. De nombreuses voies ont été concernées par les travaux de réfection parmi lesquelles :

- Chemin de Marsinval	38 000€
- Rue François Villon	30 000€
- Route de Chapet	29 000€
- Route de Bures	20 000€
- Rue de la Grosse Pierre	19 500€

En matière d'amélioration des équipements sportifs, d'importants travaux ont été réalisés au Stade des Terres Rouges avec notamment :

- la réfection de la piste d'athlétisme	59 000€
- la création de vestiaires associés à un local de stockage	71 000€

Aggrandissement du dojo au gymnase Dieuleveult	48 000€
--	---------

La Ville de Vernouillet envisage de continuer cette politique dans les années à venir.

Délibération : 2011-041

Rapporteur : M. Hervé LECOQ

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La jeunesse en recherche d'emploi aujourd'hui mérite plus que des beaux discours qui ressassent leurs difficultés : il faut de la lucidité et de la franchise, et plus encore de l'engagement. La Municipalité de Vernouillet, en adhérant au Contrat urbain de cohésion sociale, agit concrètement et renforce sa politique en faveur de l'emploi.

La politique d'accompagnement vers l'emploi mise en œuvre a pour unique but de favoriser l'accès des Vernouillais à une insertion sociale et professionnelle réussie et leur accès à une véritable autonomie.

La personne en recherche d'emploi n'est plus à Vernouillet confrontée à un « parcours du combattant » qui l'amène d'une institution à une autre pour accéder aux aides auxquelles il peut prétendre.

Pour cela, le Bureau Municipal de l'Emploi met en place, dès la mise en relation avec le demandeur :

- un accueil personnalisé,
- une analyse de la situation socioprofessionnelle (diagnostic des besoins et des potentialités),
- une identification des freins à l'emploi,
- une définition d'un parcours social et/ou professionnel avec le participant,

Cette action s'inscrit dans les orientations du C.U.C.S et il est donc proposé de solliciter les financements correspondants, soit 2 000 € pour un budget global de 7 000 € (frais de personnel, déplacements, publications,...).

DEBAT

Mme Féraud : J'ai noté une diminution du budget global de l'action par rapport à 2010. Il était de 9 950 € en 2010 contre 7 000 € en 2011, sachant que l'essentiel de la dépense est constitué par des frais de personnel. L'année dernière, vous nous aviez dit que la personne qui travaillait sur cette mission y consacrait, à peu près, 1/3 de son temps de travail. Je voulais savoir quels étaient les changements intervenus en 2011 et qui justifiaient cette différence par rapport à 2010.

Ensuite, je voudrais avoir les statistiques à ce jour, pour l'année 2011, du Bureau Municipal de l'emploi et notamment le taux de placement puisque, quand nous avons déjà eu cette délibération, en novembre 2010, nous n'avions pas pu avoir en séance la réponse sur le taux de placement et qu'elle ne nous a pas été communiquée depuis.

M. Lecog : En tout cas, j'ai le taux de placement pour l'exercice 2010. De quoi parlons-nous ? Nous parlons des demandeurs d'emploi. Sur la commune, les demandeurs d'emploi sont globalement au nombre de 500 personnes. Ce sont plutôt des hommes pour 55 %, 45 % de femmes ; ce sont plutôt des demandeurs d'emploi âgés puisque, sur ces 500 personnes, 100 ont moins de 25 et les 400 restants ont donc plus de 25 ans avec des plus de 60 ans à hauteur de 60 personnes.

Parmi ces 500 demandeurs d'emploi, un sur deux est à Pôle Emploi mais depuis un an ou plus. C'est la raison pour laquelle, il convient que le Bureau Municipal de l'Emploi favorise et les aide sur ce que nous appelons un parcours individualisé. Ce qui me paraît important c'est que 20 %, une centaine de personnes, est reçue mensuellement par les services concernés, fait l'objet d'un accompagnement qui dure, la plupart du temps, douze mois et avec un taux de placement, pour l'exercice 2010, de huit sorties positives : quatre en CDI, deux CDD de douze mois, une formation qualifiante et une personne qui a pu, grâce à cet accompagnement personnalisé, créer sa propre entreprise.

Ce que je retiens, c'est plutôt la démarche et la qualité de celle-ci faite par le service concerné plutôt que les statistiques. Bien sûr, c'est bien qu'il y ait, dans le jargon, des sorties positives mais, nous savons que, pour une population qui est longtemps dans une situation de difficulté – la moitié est à Pôle Emploi depuis plus d'un an – la qualité de l'accompagnement est déjà quelque chose de très important et c'est ce que ce service municipal fait.

Le Maire : Et il le fait très bien. Nous avons la chance d'avoir du personnel de qualité et c'est, surtout dans les temps que nous traversons, vraiment nécessaire et indispensable de soutenir ce Bureau Municipal de

l'Emploi. Puisque vous parliez d'intercommunalité, sachez que les intercommunalités, en tout cas celle à laquelle vous faites référence, celle que vous appelez de vos vœux, maintient les Bureaux Municipaux de l'Emploi en place, dans chaque commune. Elle considère que c'est une mission extrêmement importante des communes et que les intercommunalités doivent les soutenir.

Mme Féraud : Vous n'avez pas répondu à ma question sur la différence du budget global par rapport à 2010.

M. Lecog : Je n'ai pas les éléments de comparaison sur cet angle-là. Je pourrais demander aux services concernés de faire un tableau comparatif si cela vous intéresse. Ce n'est pas tant le passé moi qui m'intéresse que le futur et encore une fois, je pense que cet accompagnement est digne d'intérêt.

Le Maire : S'il peut y avoir des variantes ce sera sur des missions éventuelles. Je note que, d'année en année, vous avez un intérêt particulier sur la question du Bureau Municipal de l'Emploi et je m'inquiète de cet intérêt puisqu'il ne va pas dans le sens du soutien, alors que ce service et les gens qui en bénéficient ont besoin d'énormément de soutien. A la limite, je peux vous proposer d'aller visiter peut-être.

Mme Féraud : Vous nous présentez des demandes de subventions sur des actions qui ont un budget. Il est normal que nous sachions à quoi correspondent ces actions. C'est tout et c'est tout ce que nous vous avons demandé.

Le Maire : C'est noté. Mais ce que je veux souligner aussi c'est que ce Bureau Municipal de l'Emploi et les bénéficiaires ont besoin du plus grand soutien des élus de quelques bords qu'ils soient autour de cette table.

M. Quintard : Vous pourriez prendre, sur les résultats, pour les aider un peu financièrement. Ce serait très bien.

Mme Féraud : Je constate que le budget que vous nous proposez a baissé par rapport à 2010 et que vous n'êtes pas capable de nous expliquer pourquoi.

Le Maire : Madame Féraud, nous vous donnerons évidemment cette information.

Mme Féraud : Oui mais c'est au moment où nous devons voter !

Le Maire : J'ai bien noté, à votre réaction, que cette question était importante pour vous et que cela vous faisait réagir. Je serais contente de pouvoir souligner votre soutien au Bureau Municipal de l'Emploi et à son personnel.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Vu les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vernouillet, en date du 31 mai 2007,
- Vu l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vernouillet, en date du 18 mars 2011, prolongeant son application jusqu'au 31 décembre 2014,

DECIDE de solliciter une subvention de 2 000 € auprès de l'A.C.S.E (Agence Nationale de Cohésion Sociale) pour l'action « accompagnement vers l'emploi ».

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-042

Rapporteur : Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE

A travers les différentes orientations proposées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale est chargée d'assurer la mise en œuvre des programmes d'actions validés par l'Etat, à travers les 5 champs d'actions prioritaires : habitat – cadre de vie, emploi, réussite éducative, santé et prévention.

Il s'agit d'assurer une cohérence des projets sur l'ensemble du ou des territoires, avec les dispositifs existants (Réussite Educative, P.L.I.E, C.L.A.S, VVV, ASV, GUP...) par un travail de coordination et de partenariat avec les différents acteurs de la politique de la ville permettant d'apporter des réponses aux problématiques énoncées.

Cette ingénierie s'inscrit dans les orientations du C.U.C.S et il est donc proposé de solliciter les financements correspondants, soit 20 000 € pour un budget global de 60 265 € (frais de personnel, de gestion, matériel,...)

DEBAT

Mme Féraud : Je réitère la demande que nous avons adressée l'année dernière, au moment du vote de cette demande de subvention également. Nous vous avons demandé que soit présenté, au Conseil Municipal, là encore un bilan et un petit exposé sur l'ensemble des actions qui sont menées dans le cadre du CUCS. Cet exposé n'a pas eu lieu.

Le Maire : Monsieur Quintard.

M. Quintard : J'observe, encore une fois, que cette subvention sert seulement, sur 60 000 € à couvrir les frais de personnel qui sont de 59 965 €. Combien y a-t-il de personnes dans ce service ?

Le Maire : Je vais commencer par répondre à Monsieur Quintard. Je croyais avoir dit qu'il s'agissait d'une personne. C'est donc de l'ingénierie. Je note, Monsieur Quintard, votre opposition à aller chercher un soutien pour la politique de la ville.

M. Quintard : Je suis là pour soutenir les Vernolitaïns et non pas les subventions à des gens dont nous n'arrivons pas à savoir quelle est leur production, à quoi ils servent etc. Voilà, c'est tout simple. Maintenant, c'est l'argent des Vernolitaïns que je défends.

Mme Féraud : Ce qui rejoint ma question sur le manque de transparence sur les actions menées.

Le Maire : Je pense que vous avez tous deux le même discours effectivement. Dès que nous parlons social, emploi, tout de suite cela vous donne des boutons. C'est ce que je constate et, à chaque fois, vous oubliez les réponses que nous vous avons déjà données.

Mme Féraud : Je suis allée vérifier dans le PV de l'année dernière, avant de poser mes questions.

Le Maire : Madame Féraud, sur le CUCS, nous y sommes revenus dans le cadre du SIPAICOV et du compte-rendu sur l'analyse du rapport d'activités du SIPAICOV. Vous avez eu les éléments. Concernant la politique de la ville, il s'agit d'actions sociales : la réussite éducative, cela en fait partie Madame Féraud. Cela en fait amplement partie. Ce poste finance l'ingénierie et la responsabilité de l'animation de la politique sociale sur la ville. Le remettre en cause, c'est contester l'utilité d'une politique sociale sur la ville. Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Vu les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vernouillet, en date du 31 mai 2007,
- Vu l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vernouillet, en date du 18 mars 2011, prolongeant son application jusqu'au 31 décembre 2014,

DECIDE de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de l'A.C.S.E (Agence Nationale de Cohésion Sociale) pour la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale du CUCS de Vernouillet,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-043

Rapporteur : M. Michaël CINALLI

SIGNATURE DE CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DU SPECTACLE « TOMBE DU CIEL »

Les 16 et 17 septembre prochain, dans le cadre des journées du patrimoine, la Ville de Vernouillet présentera la seconde édition du spectacle « Tombé du Ciel ». Cet événement présenté dans le Parc des Buissons, regroupe autour de professionnels du spectacle vivant près de 200 bénévoles qui œuvrent maintenant depuis plusieurs mois afin d'en garantir la qualité. L'année dernière, l'engouement de la population avait confirmé nos choix de politique culturelle et nous avons réunis pas moins de 2000 spectateurs.

Comme l'année passée, nous souhaitons faire appel aux entreprises locales et à nos fournisseurs extramuros pour obtenir des soutiens financiers dans le cadre de convention de mécénat.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer des conventions de mécénat 2011 dans le cadre du spectacle « Tombé du Ciel ».

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-044

Rapporteur : Michaël CINALLI

ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DES ARTS : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET FORFAITISATION DE LA REMUNERATION DU MAÎTRE D'OEUVRE

Un concours d'architecture a été lancé le 24 décembre 2009 pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui concevrait et suivrait la construction du projet.

Le jury de concours s'est réuni une première fois le 26 mars 2010 afin de sélectionner les 3 équipes candidates qui seraient admises à remettre une offre.

Les 3 équipes sélectionnées furent :

- Atelier Architectes Shohreh DAVAR ;
- K Architectures ;
- DB Architecture.

Le jury de concours s'est réuni une seconde fois le 05 novembre 2010 afin de choisir le lauréat du concours. L'équipe « Atelier Architectes Shohreh DAVAR » a été désignée par le jury comme lauréate du concours.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'équipe lauréate sur la base des caractéristiques suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de l'école : 1 900 000 € HT
- Taux de rémunération provisoire : 11,9025 %

Le conseil municipal a délibéré les 28 juin 2010 et 22 novembre 2010 afin de déposer la candidature de la ville de Vernouillet à l'attribution d'un contrat départemental et d'un contrat régional dans lesquels la construction de cette école de musique, de danse et des arts est le projet majeur.

Le plan de financement de ce projet (délibération 2010-100 du 22/11/2010) établi un budget prévisionnel de dépenses de :

- 2 274 749,68 € HT pour les travaux ;
- 480 818,85 € HT pour les études.

L'avant-projet définitif a été remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre au maître d'ouvrage.

Il indique un coût prévisionnel sur lequel le maître d'œuvre s'engage de 1 981 822 € HT.

Après actualisation, la limite haute de coût que le maître d'ouvrage peut accepter pour rester dans l'enveloppe initiale est de :

- BT 01 décembre 2009 :804,1
- BT01 dernier connu :851
- Coefficient d'actualisation :1,059 (arrondi au millième supérieur)

L'architecte doit donc nous proposer un projet restant dans la limite de 1 900 000 € HT x 1,059, soit 2 012 100 € HT.

Validation de l'avant-projet définitif

L'estimation du coût du projet par l'architecte remise au stade APD est de 1 981 822 € HT.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affecté par le maître d'ouvrage aux travaux est donc respectée.

L'avant-projet définitif (APD) doit donc être validé et le coût prévisionnel des travaux fixé à 1 981 822 € HT. Le maître d'œuvre est alors engagé sur le respect de ce coût prévisionnel à l'issue de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 de l'acte d'engagement, la rémunération de l'architecte est donc maintenue au taux de 11,9025% du montant des travaux, soit 235 886,36 € HT.

Un avenant au marché indiquera donc la transformation de la rémunération provisoire du maître d'œuvre en rémunération définitive forfaitaire pour un montant de 235 886,36 € HT pour la mission de base (BATIMENT).

Le même article 3.2 du marché indiquait que les prix étaient établis sur la base des indices du mois de juin 2010 alors qu'il s'agissait en fait de ceux de décembre 2009, date à laquelle l'estimation a été validée par le maître d'ouvrage et la consultation lancée.

L'avenant précité modifiera donc l'article 3.2 du marché pour indiquer la date de valeur initiale des prix au mois de décembre 2009.

Aménagements paysagers

Dans le projet initial, il était demandé à l'architecte d'intégrer dans le budget de 1 900 000 € HT la construction des bâtiments et un simple aménagement des abords immédiats de l'école de musique.

N'étaient pas compris dans ce projet les aménagements paysagers de l'ensemble de la parcelle de 1600 m². C'est pour cette raison que les délibérations portant sur la candidature à un contrat départemental et un contrat régional indiquent pour le projet un budget global de travaux de 2 274 749,68 € HT.

Il a été demandé à l'architecte de chiffrer le coût des aménagements paysagers et son estimation s'élève à 167 414 € HT.

Ces aménagements paysagers peuvent donc être réalisés dans le cadre du budget global dans la mesure où le coût prévisionnel des travaux de bâtiment chiffré au stade de l'avant-projet définitif (1 981 822 € HT) additionné au montant des aménagements paysagers (167 414 € HT) atteint le total de 2 149 236 € HT, soit moins que la part du budget prévisionnel consacré aux travaux pour cette opération.

Il reste donc 125 513,68 € HT de disponible pour payer les révisions de prix pendant les travaux. Estimées à 4 % par an, les révisions de prix entrent sans difficulté dans cette enveloppe.

Le coût prévisionnel est alors établi à $1\,981\,822 + 167\,414 = 2\,149\,236$ € HT.

C'est sur ce nouveau coût prévisionnel que le maître d'œuvre est alors engagé à l'issue de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Honoraires de maîtrise d'œuvre

La rémunération de l'architecte sur ces travaux annexes est au même taux que sur la construction elle-même, soit 11,9025 %, ce qui représente une somme de 19 926,45 € HT.

Le total des honoraires de l'architecte sera donc de $235\,886,36 + 19\,926,45 = 255\,812,81$ € HT pour la mission de base.

Dans le budget prévisionnel du projet, les honoraires totaux étaient estimés à 480 818,85 € HT, dont 268 907,39 € HT consacrés à la maîtrise d'œuvre.

Le total des honoraires de maîtrise d'œuvre (hors missions complémentaires d'OPC et mission EXE) entre donc dans l'enveloppe initiale qui lui est consacrée.

Une somme de 21 450,54 € HT reste provisionnée pour les révisions de prix sur les études. Estimées à 3 % par an, ces révisions de prix entrent dans l'enveloppe.

Tolérance sur le coût prévisionnel

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit une tolérance de 3 % sur le coût prévisionnel fixé à l'APD. Cela signifie qu'il pourrait y avoir jusqu' à 3 % de surcout toléré par rapport au coût prévisionnel sur lequel le maître d'œuvre s'engage (2 149 236 € HT) lorsque seront attribués les marchés de travaux. Cette tolérance n'étant plus envisageable dans le respect du budget prévisionnel fixé par délibération 2010-100 du 22/11/2010, elle doit être réduite à 1 %.

DEBAT

M. Muller : Comme nous l'avons déjà spécifié, nous ne sommes pas favorables à ce projet en l'état. Certes, il y a un besoin en termes de locaux pour accueillir les activités artistiques et notamment la musique. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord, mais ce projet, que ce soit au niveau architectural ou géographique ne correspond pas, à notre avis, aux attentes des Vernolitaïns et à ce que nous, nous souhaitons pour notre commune. C'est pourquoi nous votons non.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 24/06/2011,

VALIDE le programme constructif global intégrant les travaux de l'école de musique, de danse et des arts et les travaux annexes d'aménagements paysagers ;

VALIDE l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre ;

FIXE le cout prévisionnel des travaux à 2 149 326 € HT ;

DECIDE de transformer la rémunération provisoire du maître d'œuvre en rémunération définitive au montant forfaitaire de 255 812,81 € HT (hors missions complémentaires d'OPC et mission EXE) ;

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre constatant :

- La forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre au montant de 255 812,81 € HT (hors missions complémentaires d'OPC et mission EXE) ;
- La modification de l'article 3.2 de l'acte d'engagement pour corriger la date de valeur initiale des offres et la remplacer par « DECEMBRE 2009 » ;
- La modification de l'article 11 du CCAP pour réduire le taux de tolérance à 1 %.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 voix contre (Mme FERAUD, MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-045

Rapporteur : Monsieur Michael CINALLI

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA REALISATION DU SPECTACLE « TOMBE DU CIEL »

La Ville organise à nouveau un grand spectacle de reconstitution historique les 16 et 17 septembre prochains.

A cette occasion la commune sollicite une aide financière exceptionnelle auprès du Conseil Général des Yvelines.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention pour la réalisation du spectacle « Tombé du Ciel ».

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour, 1 contre (M. QUINTARD) et 3 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER et PETIT).

Délibération : 2011-046

Rapporteur : Monsieur Michael CINALLI

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION DU SPECTACLE « TOMBE DU CIEL »

La Ville organise à nouveau un grand spectacle de reconstitution historique les 16 et 17 septembre prochains.

A cette occasion la commune sollicite une aide financière exceptionnelle auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention pour la réalisation du spectacle « Tombé du Ciel »

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour, 1 contre (M. QUINTARD) et 3 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER et PETIT).

Délibération : 2011-047

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CANDIDATURE A UN CONTRAT DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE, D'UNE ECOLE DE DANSE, L'AMENAGEMENT DES ABORDS ET DE L'ENTREE DE VILLE

Le Conseil Municipal a délibéré le 18 novembre 2009 pour approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction d'une école de musique, d'une école de danse et l'aménagement des abords sur le site situé en face de la Maison de l'Enfance.

Afin d'assurer le financement de ces opérations, il est proposé au conseil municipal que la commune se porte candidate à la signature d'un contrat avec le département des Yvelines. La pluralité d'actions peut s'appliquer en un lieu unique, si des actions à vocations différentes sont intégrées, pour des raisons de cohérence, dans un projet d'ensemble.

Le projet de contrat Départemental comprenait initialement les travaux de réhabilitation de la Maison des Buissons et ce projet en a été retiré afin de faire l'objet d'une instruction séparée de la demande de subvention au titre du patrimoine non protégé (voir délibération 2010-100 du 22/11/2010).

Le règlement des contrats départementaux a été modifié par le conseil général et il convient que le conseil municipal délibère à nouveau pour accepter les nouvelles modalités de versement de la subvention telles que présentées en annexe.

Les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 35% par le Département :

- Une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux et honoraires, plafonnés à 1,5 M€ (plafond des communes urbaines situées dans le périmètre de la Seine Aval tel que défini dans le contrat de plan Etat/Région ;
- Une bonification de taux de 5 % au titre des communes défavorisées

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

L'exposé du dossier entendu,
Vu la délibération 2009-077 du 18/11/2009,
Vu la délibération 2010-100 du 22/11/2010,
Vu le règlement des Contrats Départementaux ;
Vu les pièces du dossier de demande de Contrat Départemental ;

ARRETE le programme définitif du Contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération ;

SOLLICITE du Département les subventions fixées par la délibération susvisée ;

ENGAGE la Ville à :

- Assurer le financement correspondant,
- Ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Général et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité,
- Prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en oeuvre du Contrat,
- Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes afférents à cette indemnisation.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 4 abstentions (Mme FERAUD, MM. MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-048

Rapporteur : Madame LOPEZ JOLLIVET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'HOPITAL DE POISSY – PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL A CHAMBOURCY

Vu la lettre de Monsieur le Président du syndicat intercommunal de l'Hôpital de Poissy en date du 7 avril 2011 demandant à chaque commune adhérente au syndicat d'apporter son soutien à la démarche du conseil syndical pour protester contre la décision de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de stopper le projet de construction du nouvel hôpital à Chambourcy ou bien de l'accepter mais avec seulement une capacité d'accueil de 500 lits, ce qui est très insuffisant pour les besoins de la population.

DEBAT

M. Montécot : Si nous construisons un autre hôpital de 400 lits, que devient Poissy et Saint-Germain ?

Mme Fleury : A Poissy, il resterait peut-être le service de gériatrie et le service psychiatrique dans un premier temps. Il avait été également envisagé que, sur ce site-là, cela serve pour les écoles d'infirmières, sages-femmes. Pour l'instant, c'est le flou le plus complet puisque même le maire de Poissy est tenu à l'écart : cela se fait en vase clos. Tout le monde est quand même très inquiet pour l'avenir de l'hôpital, en France en général et dans les Yvelines en particulier.

Le Maire : Il s'avère que les communes comme les nôtres sont totalement tenues à l'écart et nous n'avons effectivement aucun droit de regard, ni même de consultation, sur des décisions prises en petit comité, alors qu'il s'agit de notre santé et de l'organisation des soins.

En fait je crois qu'il faudrait pouvoir reprendre le texte de la commune de Mareil-sur-Mauldre tout simplement. Elle aussi s'est interrogée sur cette question et donc son Conseil Municipal, à l'unanimité, a proposé le vœu suivant : « *le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de protestation du Conseil Syndical envers les décisions actuelles prises par l'ARS en ce qui concerne l'avenir du projet de construction d'un nouvel hôpital à Chambourcy.* » Voilà le texte de la délibération de la commune de Mareil-sur-Mauldre

qu'elle a adressée au Président du Syndicat Intercommunal auquel nous adhérons. C'est la première des choses.

La deuxième. Je voulais vous informer que j'avais reçu de la même ARS une lettre me demandant la position du Conseil Municipal concernant le plan stratégique régional de santé pour l'Île-de-France. Ce document a été envoyé le 6 juin et nous avons six semaines pour nous prononcer. Au-delà, notre avis sera réputé favorable. Cela fait 111 pages à télécharger et cela concerne des sujets extrêmement importants. J'ai commencé à regarder. Nous n'avons pas forcément toutes les répercussions sur le plan local, mais il me semble que je vais faire une lettre d'attente à l'ARS, en votre nom. Je comptais en débattre ce soir mais, vu l'ampleur du dossier, je n'ai pas récolté suffisamment d'éléments pour pouvoir vous le soumettre.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de soutenir la démarche de protestation du conseil syndical envers les décisions actuelles prises par l'ARS en ce qui concerne l'avenir du projet de construction d'un nouvel hôpital à Chambourcy.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour, 3 abstentions (Mme FERAUD et MM. MULLER et PETIT) et 1 voix contre (M. QUINTARD).

Questions diverses

Mme Féraud : J'en ai trois. Une qui concerne la déchetterie. J'ai été contactée par un Vernolite qui réalise actuellement des travaux dans sa maison. Il s'est vu refuser l'accès à la déchetterie au motif qu'il avait trop utilisé ce service. Je voudrais savoir s'il y a un quota en volume ou en nombre de dépôts pour les particuliers vernolite, s'il s'agit plutôt d'un dysfonctionnement au niveau du personnel de la déchetterie.

Ma deuxième question est plutôt une remarque d'ailleurs. Elle concerne la sandwicherie qui a ouvert ses portes récemment sur la place Charles de Gaulle. Elle attire une population jeune, peu respectueuse du Code de la Route et qui sillonne, en scooter, la place Charles de Gaulle à l'heure de la sortie d'école. Je souhaiterais que la Police Municipale puisse intervenir au moins là, jusqu'à la fin de la semaine puisqu'après ce seront les vacances. Il y a un vrai danger.

Ma troisième question concerne les emplacements de stationnement qui avaient été tracés, il y a à peine quelques mois, rue des Gloriettes et qui ont déjà été grattés pour les faire disparaître. Je voulais savoir pourquoi.

M. Muller : Je voudrais savoir quelle est la nature des travaux réalisés au rond-point de l'Europe. Ou en est l'embauche des policiers et des chiens ? Où en est l'embauche des policiers et des chiens ?

Le Maire : La déchetterie. Madame Féraud, vous avez un de vos amis qui s'est plaint auprès de vous. Un voisin qui s'est plaint auprès de vous. Quelle est sa profession ? Il est fonctionnaire ! Il a reçu une lettre pour lui dire qu'il était parmi les grands utilisateurs.

Mme Féraud : Non, il n'a pas reçu de lettre. Il a voulu faire un deuxième voyage le week-end avec ses gravats du week-end et on lui a refusé l'entrée à la déchetterie.

M. Montécot : Je vais répondre un peu plus complètement à cela. D'abord, hors débat, vous remercier de cette question puisqu'elle est très intéressante et très actuelle. Effectivement, nous nous sommes aperçus que les dépôts en déchetterie étaient un petit peu trop importants. Pour certains, sans nommer personne, ils pouvaient éventuellement dépasser des travaux personnels dans une maison. J'ai demandé une réunion de tous les responsables techniques des sept villes qui vont à la déchetterie pour remettre le cahier des charges à jour ainsi que le règlement intérieur.

D'ores et déjà, le règlement intérieur dit que nous ne devons pas passer plus de 2 m³ par semaine en gravats. Ce monsieur en a beaucoup plus – je n'ai pas les chiffres là – il doit être à 13 tonnes ou quelque chose comme cela. Il y a des 13 tonnes, des 15 tonnes, 10 tonnes et cela nous semble beaucoup. Or, vous savez que le prix de la déchetterie n'est pas sur une ville mais sur la totalité. Il faut rencontrer tous les gens de cette communauté pour fixer, éventuellement, d'autres règlements. Toutes les idées étant bonnes, il suffit ensuite que nous les regardions parce que nous savons qu'il y a quand même des industriels, des artisans qui avec une carte d'identité du voisin peuvent très bien aller – encore une fois je n'accuse personne – à la déchetterie. Cela pose problème. Nous avons donc pris les sept ou huit cas les plus importants et nous avons demandé à Monsieur Maret d'aller voir et éventuellement d'écrire un mot, sachant qu'à ce jour, il n'y a rien de changé. Nous aurons du mal à mettre en place cette réunion avant les vacances mais peut-être, avec mes collègues, savoir si nous supprimons les camionnettes ou ceci ou cela et, comme dans certaines déchetterie, nous ne laissons rentrer que les voitures particulières avec une petite remorque. C'est un problème que nous avons tous ensemble puisque, en fin de compte, cela joue directement sur les finances

de la mairie et, comme je l'avais dit à Madame le Maire, nous allons pratiquement multiplier par deux les coûts de la déchetterie compte tenu de ces tonnages qui, une fois encore, ne sont pas spécifiques à Vernouillet mais sur la totalité des communes.

Le Maire : Vaste sujet et une application beaucoup plus rigoureuse du règlement par les exploitants de la déchetterie. Encore une fois, Vernouillet n'est pas un cas isolé. Il s'agit de l'ensemble des communes de cette intercommunalité là qui est concerné. Vu l'explosion soudaine et brutale des tonnages il y a lieu d'être extrêmement vigilant sur la qualité des personnes qui déposent, étant donné qu'il y a certainement des bonnes raisons. Ce sont les particuliers qui ont la gratuité. Les professionnels ont le droit de déposer, mais moyennant finances qu'ils répercutent à leurs clients d'ailleurs. Quand on voit que des particuliers peuvent avoir plus de 10 tonnes de dépôts en moins de trois mois, cela fait beaucoup. Cela fait beaucoup par rapport à l'utilisation normale des déchetteries. Or, il y a brutalement une augmentation du nombre de particuliers qui déposent plus de 10 tonnes. Simplement, nous avons demandé une application stricte du règlement et votre ami a donc eu à faire face à cette question de se justifier par rapport au tonnage qu'il amène et nous allons vérifier sa qualité : qu'il est bien un particulier. Quand cette question aura été vérifiée et qu'il ne dépose pas plus de 2 m³. Si on est à plus de 10 tonnes – 13 tonnes en l'occurrence – il est sûr que ce n'est pas dans le règlement. Cela fait beaucoup.

Un particulier qui dépose plus de 10 tonnes ! Vous savez, si c'est bien 13 tonnes, c'est beaucoup quand même ! La personne qui doit gérer cela, ce n'est pas simple. C'est un service important. Nous y sommes attachés. Il y a des règles à respecter et, lorsqu'il y a des déviations, étant donné que l'impact financier est immédiat pour la collectivité, il faut que nous mettions en œuvre les moyens.

Mme Féraud : C'est bien que vous limitiez la quantité. Ce n'est pas le problème. Cela peut être aussi un encouragement à aller s'en débarrasser plus loin !

Le Maire : Quand un particulier fait des travaux aussi importants, en général il passe par une entreprise qui lui facture l'enlèvement. Ladite entreprise elle-même en a le droit, moyennant finances, et c'est ce qu'évidemment les entreprises essaient d'éviter : à la fois elles facturent – certaines, je ne dis pas toutes, heureusement – et empochent la facturation qu'elles font à leurs clients et en plus elles leur demandent leur relevé de facture EDF et nous savons très bien qu'il y a des gens qui ont utilisé cela. Ils demandent la facture EDF qui justifie de la résidence sur Vernouillet et vous avez des gens comme ça, tout simplement, qui se présentent à la déchetterie avec la justification de domicile et puis, si la carte d'identité est plus ou moins vague ou qu'on ne la demande pas, c'est bien ! Cela arrive souvent. C'est pour cela qu'il faut une application stricte du règlement.

M. Montécot : Il peut même y avoir le propriétaire à côté, dans la cabine, avec sa carte d'identité ! Il est vrai que c'est un problème difficile parce que nous ne tenons pas à avoir ces déchets dans la nature non plus.

Le Maire : Nous avons interrogé d'autres déchetteries pour connaître leurs modes de fonctionnement. Elles sont toutes confrontées aux mêmes problématiques de tentatives de détournement du règlement intérieur. Certaines mettent des prescriptions un peu plus rigides comme la hauteur des véhicules pour déposer les gravats : les camionnettes sont proscrites et il n'y a que les véhicules particuliers.

M. Quintard : Comment les artisans font-ils alors ?

Le Maire : Ils rentrent mais ils paient. Vous comprenez bien que nous ne pouvons pas instaurer la gratuité pour les entreprises parce que là, ce sont des tonnages qui sont absolument monumentaux et qui dépasseraient de loin le coût global du dépôt sur le plateau. Heureusement nous avons quand même de nombreux chefs d'entreprise dans le bâtiment qui sont rigoureux, qui appliquent les règlements, qui paient quand ils vont à la déchetterie sans sourciller. Il y en a certains qui essaient de profiter du système. Nous allons essayer de garantir les avantages de notre système tout en évitant des contournements. Le particulier, au-delà de 2 m³ je ne sais pas comment cela se passe.

M. Montécot : 2 m³ cela tient à peine dans une remorque. C'est quand même beaucoup.

Le Maire : C'est du professionnalisme là.

M. Montécot : Le règlement intérieur a été affiché.

Le Maire : Vous y êtes allée ? Les 2 m³ c'est tous les combien ?

M. Montécot : Par semaine, je crois.

Le Maire : Par semaine ! Donc nous pouvons imaginer qu'un particulier peut étaler ses 2 m³ par semaine. Cela fait déjà beaucoup, beaucoup ! Il peut déposer en plusieurs semaines. Cela fait beaucoup, quand même. Dans une maison, arriver déjà à mettre 2 m³ ce n'est pas seulement refaire le papier peint et la moquette, c'est quand même y aller énormément en cassant beaucoup de choses. Il faut avoir réalisé beaucoup de travaux.

Pour la sandwicherie. Effectivement, nous n'avons pas désiré cette sandwicherie – il faut le dire – puisque nous avons essayé de dissuader les actuels occupants de s'installer car nous avons déjà un fast-food Place Charles de Gaulle, que la boulangerie fait déjà aussi des sandwiches et qu'une troisième prestation en fast-food ne paraissait pas prioritaire. Il s'agit d'une affaire privée. Le propriétaire a trouvé un locataire qui a accepté de louer, fort cher d'ailleurs, ces locaux. Nous n'avons rien eu à dire si ce n'est à essayer de trouver des arguments pour dissuader. Malheureusement, ce type de fast-food a beaucoup de succès et s'installe systématiquement dans tous les centres villes. A Verneuil c'est la même chose. Partout, dans tous les centres villes, les kébabs s'installent. Tous les maires qui y sont confrontés ont les mêmes problèmes :

rencontres jusqu'à fort tard, bruit jusqu'à fort tard etc. Nous essayons de mettre des règles. J'ai rencontré déjà plusieurs fois la gérante de façon à interdire les motos qui stationnaient devant parce qu'effectivement, sur la Place Charles de Gaulle cela traversait. Nous mettrons également à jour notre réglementation, nos arrêtés : pour l'instant, comme nous n'étions pas confrontés à ce problème, il y avait juste les pizzas avec les mobylettes, nous n'avons pas interdit puisque cela voulait dire d'interdire les petites mobylettes. Il faut que nous réfléchissions à la façon de faire parce que nous ne voulons pas interdire certaines choses qui sont faites de façon raisonnable. Ce que nous voulons interdire c'est ce qui est déraisonnable. Une moto qui fait une roue arrière sur la Place Charles de Gaulle le mercredi ou même à 16h30 c'est absolument insupportable. J'ai déjà été avertie et j'y suis allée immédiatement. Nous avons parlé avec les jeunes qui étaient là. Evidemment, ce n'était ni l'un ni l'autre. J'ai observé, en tout cas, qu'aujourd'hui il n'y avait pas de motos mais nous allons prendre les mesures qui conviennent pour encadrer cette nouvelle implantation. Je rajoute au niveau des poubelles également parce que le type de poubelles que nous avons ne convient pas aux fast-foods et j'ai demandé aux services techniques de commander des poubelles qui puissent être adaptées. Je remarque quand même qu'il y a une certaine prise de conscience des utilisateurs du fast-food parce qu'il y a quand même, à part quelques petits débordements, une recherche d'utilisation des poubelles existantes. Elles ne sont pas adaptées, nous allons changer cela.

Le stationnement rue des Gloriettes. Suite à la réunion sur place que nous avons faite dans le secteur, un plan de stationnement a été dessiné. Il a été validé. Quand nous l'avons mis en place, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait en fait, entre le dessin validé et l'application, certains problèmes avec les portails, les accès, les angles de braquage. Nous avons décidé, parce que ce n'est pas facile, d'enlever les emplacements sur cette axe-là très précisément, de procéder plutôt de façon inverse et d'instaurer une certaine tolérance concernant le stationnement puisque nous ne pouvons pas matérialiser d'emplacements spécifiques.

La question de Monsieur Muller sur les ronds-points. Sur l'aménagement du rond-point de Médan, le Conseil Général n'a pas encore fait le chèque puisque nous ne leur avons pas encore déposé le plan. Nous avons pris le temps de mûrir le projet. Aujourd'hui il est suffisamment avancé pour que nous puissions le communiquer au Conseil Général pour recueillir leur avis technique. Ensuite, il reviendra à la ville et là, nous aurons l'occasion de le présenter. Il avance et le Conseil Général n'a pas varié dans sa position de financement.

M. Montécot : Le rond-point de l'Europe. Nous sommes arrivés à une constatation : ces triangles de béton n'étaient pas jolis, ni pratiques et difficiles à entretenir. Nous avons envisagé d'essayer, comme il s'agit d'une entrée de ville, de faire quelque chose de bien mais, comme a dit Madame le Maire, pour l'instant nous réfléchissons. Nous avons pris des précautions. Nous avons passé des fourreaux électriques pour, réaliser une illumination à led dans le cadre d'économie d'énergie. En même temps, nous allons essayer de le colorer. En attendant que mûrisse cette réflexion, nous avons décidé de le rendre propre, nous le plantons.

Le Maire : Il y aura quelque chose sur ce rond-point, c'est clair. Nous avons justement passé les fourreaux pour qu'il y ait quelque chose à cet endroit-là.

La police municipale. Pour l'instant cela avance bien. Je n'ai pas encore le prénom des chiens. Les chenils sont faits. Nous continuons à avancer. J'espère pouvoir vous annoncer les signatures de contrat. Ce n'est pas simple. La ville de Conflans-Sainte-Honorine a mis un an pour embaucher sa brigade de nuit. Nous y sommes depuis six mois. Je pense que pour septembre ce sera fait. Le recrutement dans ce domaine n'est pas facile parce que c'est un métier difficile. Je pense que nous tenons le bon bout. Je l'espère en tout cas. Nous croisons les doigts.

Très bien. Je vous remercie. Nous n'avons pas fixé le calendrier du prochain Conseil Municipal qui aura lieu fin septembre. C'est le troisième lundi du mois de septembre, après les ballons. Ecoutez, nous allons regarder cela précisément mais en tout cas ce sera fin septembre.

Nous allons regarder cela parce qu'il y a des questions de calendrier, de plannings également sur d'autres sujets pour lesquels il faudra délibérer avant la fin du mois de septembre. Il y a des projets sur lesquels nous devront avoir des délibérations à des dates contraintes. Nous allons regarder cela très exactement. Je vous remercie. Je vous souhaite de très bonnes vacances.